



N°DEL136-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **SIX** du mois de **NOVEMBRE** à **18h30**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 OCTOBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme LACOSTE Aline – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme SERRE Anne
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
Mme LOUME-SEIXO Viviane
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
M. LE BAIL Gérard
Mme DELMON Catherine
M. DUVIGNAU André
Mme GIRODET Christine
M. BEDAT Henri

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
M. DROUIN André
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère
Mme DI MAURO Catherine
M. BERTHOUX Christian
Mme CANDAU Francette
M. POMAREZ Serge

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme SERRE Anne – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. DUCHESNE Philippe – Mme DETOILLON Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. MAUCLAIR Stéphane

OBJET : FINANCES / FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES RURALES - ATTRIBUTION

Monsieur le Vice-président expose,

Vu l'article L 5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, en date du 12 décembre 2018 portant adoption d'un règlement d'attribution de fonds de concours pour l'investissement des communes rurales ;

Vu les demandes d'attribution d'un fonds de concours reçues ;

Par délibération en date du 12 décembre 2018, le Grand Dax s'est doté d'un fonds de concours aux communes rurales permettant de soutenir les investissements des communes de moins de 10 000 habitants. Dans ce cadre, douze dossiers ont été reçus et examinés par le groupe de travail « pacte fiscal et financier » qui a conclu à leur recevabilité.

Sur la base des éléments transmis par les communes concernées et après avis du Conseil des Maires, neuf dossiers considérés comme complets ont fait l'objet d'une attribution d'un fonds de concours à l'occasion du Conseil communautaire du 17 juillet 2019.

Cette première délibération doit être complétée du fait de la modification intervenue sur la demande de fonds de concours de la commune de Saint-Pandelon afin de prendre en compte des travaux complémentaires ; sa demande de subvention s'élève à 7 155,36 euros contre 6 179,76 euros précédemment.

Elle est complétée également par la demande de la commune d'Herm pour la transformation d'un logement de l'école maternelle en deux logements locatifs pour une demande de subvention d'un montant de 30 000 euros et par la demande de la commune de Oeyreluy pour le réaménagement d'un ancien local commercial avec une extension afin de créer un cabinet médical, un cabinet d'infirmières et de kinésithérapeutes ainsi qu'un logement d'urgence.

Communes	Descriptif de l'opération	Montant de l'opération HT	Reste à charge HT (subventions déduites)	Pourcentage de participation du Grand Dax	Fonds de concours du Grand Dax
Herm	Transformation du logement du directeur de l'école en deux logements locatifs	183 755,32 €	153 755,32 €	16,33%	30 000,00 €
Oeyreluy	extension d'un ancien local commercial afin de créer un pôle médical et un logement d'urgence	380 484,00 €	310 834,00 €	7,88%	30 000,00 €
Saint-Pandelon	Ravalement et peinture des bâtiments communaux, reprise de la toiture du clocher de l'église, éclairage peinture du monument aux morts et mise aux normes de la clôture de la salle de la petite école	25 938,06 €	8 732,23 €	27,59%	7 155,36 €
TOTAL					67 155,36 €

Les crédits nécessaires de l'autorisation de programme n° D134/2019- Fonds de concours aux communes rurales, sont ajustés par décision modificative budgétaire.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'un fonds de concours aux communes listées ci-dessus.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions ci-jointes fixant les modalités d'attribution de ces fonds de concours.



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 6 novembre 2019
LA PRÉSIDENTE,**


Elisabeth BONJEAN.

Envoyé en préfecture le 13/11/2019

Reçu en préfecture le 13/11/2019

Affiché le 13/11/2019

ID : 040-244000675-20191106-DEL136_2019-DE

